

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3615- Mardi 07 Avril 2020 - Prix : 200 Fc

MESURES ÉCONOMIQUES DU CHEF DE L'ÉTAT :

Baisse des prix des produits alimentaires



ÉDUCATION :

L'improbable reprise des cours le 16 mai

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Avril 2020

Lever du soleil:
06h 11mn
Coucher du soleil:
18h 08mn

Fadjr : 04h 58mn
Dhouhr : 12h 13mn
Ansr : 15h 23mn
Maghrib : 18h 11mn
Incha : 19h 25mn



ÉDUCATION :

L'improbable reprise des cours le 16 mai

Après avoir annoncé la prolongation jusqu'à nouvel ordre de l'arrêt des cours dans une première note circulaire, le ministère de l'éducation vient d'annoncer la reprise des cours le 16 mai prochain et cela, « en fonction de la situation de la pandémie du Covid-19 dans le pays et dans le monde ».

Le ministère de l'Éducation fait des pieds et des mains pour sauver l'année en cours. Face à la pandémie du Covid-19, toutes les éventualités sont mises sur la table afin d'éplucher la bonne et meilleure solution. La tâche est loin d'être une sinécure. Après la publication d'une note circulaire portant prolongation de l'arrêt des cours jusqu'à nouvel ordre, le ministère a annoncé dans une autre note en date du 04 avril dernier, la reprise des cours dès le 16 mai prochain, « aussi bien dans

le public que dans le privé sur l'ensemble du territoire national ».

Par cette note, Moindjie Mohamed Moussa veut prouver sa bonne volonté à vouloir sauver le secteur éducatif en ces moments incertains du Covid-19. Joint au téléphone, il rassure que le calendrier scolaire peut-être modifié « à tout moment et cela en fonction de l'évolution de la situation » due au coronavirus. « Les dispositions pratiques prises antérieurement et non contraires à celles de la présente note circulaire restent en vigueur », devait préciser le patron de l'Éducation nationale.

Mais qu'en sera-t-il des mesures de prévention par rapport à la reprise des cours scolaires et universitaires ? Le ministre n'a donné aucune précision. Toutefois, il a tenu à nous montrer qu'en plus de cette reprise peu probable du 16 mai prochain, l'option des cours en ligne est toujours en étude et qu'en attendant la



Photo d'archive

décision du président de la République, « des réunions pour tous les niveaux continuent à se dérouler ». « On examine la situation, on met en place les plates-formes, on sélectionne les enseignants

et c'est à partir de là qu'on aura des formations à faire », nous a-t-il dit.

Pour ce qui est des cours à distance, ne faudrait-il pas évaluer en amont la faisabilité, savoir si chaque élève et/ou étudiant détient

un ordinateur ou tablette, et savoir aussi si les enseignants sont en mesure d'assurer leur mission ?

A.O Yazid

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

FAMILIALES ET RESILIENCE



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement



Programme d'Adaptation
de l'Agriculture
Paysanne (ASAP)

DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience » (PREFER), financé par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP (DON), le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans la zone d'intervention du CRDE de SIMBOUSSA (N°GAZIDJA).

2. Le Coordinateur National du projet PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

Un (01) lot de construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau avec système captage des eaux de pluie à des fins agricoles dans la zone d'intervention du projet couverte par le CRDE de SIMBOUSSA pour les groupements des localités de :

- Hagnandje (Nioumamilima)
- Houngouni (Dzoidjou)
- Djoha (Kourani ya Mkanga)
- Mirontsi (Kopve)

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) au plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

5. L'ouverture des plis aura lieu le 04 mai 2020 à 09 heures 00 minute précises (heure locale) à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

FAMILIALES ET RESILIENCE



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement



Programme d'Adaptation
de l'Agriculture
Paysanne (ASAP)

DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience » (PREFER), financé par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP, le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans les zones d'intervention couvertes par les CRDE de DJANDO (MIBANI) et MLEDJELE dans l'île de MOHELI.

2. Le Coordinateur National du PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

• Deux lots séparés de construction et de réhabilitation d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles :

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro bassins avec système de captage d'adduction d'eau dans la zone d'intervention du CRDE de DJANDO pour les groupements des localités de :

- Wanani : 01 citerne de 45 m3 à construire
- Hamavouna (02) :

- * 01 citerne de 10 m3 à construire
- * 01 citerne de 36 m3 à réhabiliter

• Habouna : 01 citerne de 100 m3 à construire

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro-bassins avec système de captage d'adduction d'eau dans la zone d'intervention du CRDE de M'LEDJELE pour les groupements des localités de :

- Barakani :

- * 01 citerne de 10 m3 à construire
- * 01 citerne de 36 m3 à réhabiliter

- Miringoni : 01 citerne de 10 m3 à construire
- N'drondroni : 01 citerne de 45 m3 à construire
- Nioumachiva : 01 citerne de 45 m3 à construire

• Wallah2 : 01 citerne de 45 m3 à construire

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires en consultant le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires en consultant le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) de Ngazidja, Anjouan et Mohéli au plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Toute offre parvenue après ce délai sera systématiquement rejetée.

5. L'ouverture des plis aura lieu le 04 mai 2020 à 10 heures 00 minute précises à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26

MESURES ÉCONOMIQUES DU CHEF DE L'ÉTAT :

Baisse des prix des produits alimentaires

Subséquent à la baisse de 30% des taxes douanières, le ministre de l'économie a signé ce lundi un arrêté portant encadrement des prix de certains produits de première nécessité. Le sucre qui se vendait à 10 000 FC le sac est désormais à 8000Fc, tandis que le carton de l'aile de poulet se vendra à 9000 Fc au lieu de 11.000 Fc.

Une bonne nouvelle pour les consommateurs comoriens ! Après la réduction des

taxes douanières de 30% pour certains produits de première nécessité, le ministre de l'économie a signé hier jeudi un arrêté portant encadrement des prix de certains produits de première nécessité. Ce dernier va permettre aux grands importateurs du pays de revoir à la baisse leurs prix pour certains produits. Les ailes de poulet qui se vendaient à 11.000 Fc le carton seront vendues, désormais, à 9000 FC. Même prix pour les cuisses de poulet.

Pour les ailes de poulet à trois phalanges, elles seront vendues à

10.000 Fc le carton. Les prix de la viande varient entre 17.500 Fc à 23.000 Fc le carton selon la qualité. Autres produits qui avaient suscité aussi l'ire des comoriens ont vu leurs prix chuter à l'instar de l'oignon et de l'ail. Ces dernières semaines, l'oignon qui était à 2000 Fc le kilo se vend désormais à 600 Fc, et l'ail est passé de 3000 Fc à 1000 Fc.

« Le gouvernement a fait sa part. Maintenant, il reste aux magasins et boutiques d'appliquer l'arrêté et baisser les prix », s'impatiente

Mohamed Ibrahim, un enseignant. Le chef de l'Etat avait lors de son adresse à la nation, mentionné la mise en place d'une brigade mixte pour veiller à l'application des prix. Elle sera composée d'agents des forces de l'ordre et du ministère de l'Economie et veillera au strict respect des prix des produits de consommation.

« Le non-respect des mesures que j'ai prises, pour rendre les prix de produits de première nécessité abordables pour tout le monde, sera sévèrement sanctionné. Pour cela,

je demande, comme toujours, votre sincère accompagnement. Il n'y aura plus aucune tolérance à la spéculation », avait prévenu le président de la République. Une baisse des prix qui ne peut que soulager de nombreuses familles à trois semaines du début du mois sacré de ramadan et surtout dans un contexte de crise sanitaire mondiale liée à la pandémie du coronavirus.

Andjouza Abouheir

COVID-19 :

Lueur d'espoir pour les Comoriens de France bloqués à Moroni

Plusieurs franco-comoriens (plus de 200 personnes selon un membre du collectif) sont bloqués à Moroni depuis la fermeture des frontières aériennes par plusieurs pays, dû à la crise sanitaire mondiale de coronavirus. Jeudi 9 mars prochain, ils devront partir par un vol « spécial » moyennant « 600 000 francs » par tête « même pour ceux qui ont un billet retour » selon un membre du collectif qui n'arrive plus à saisir ce jeu de chaise musicale.



Retourner à Paris et à tout prix ! L'expression a tout sens ici. Les comoriens de France bloqués à Moroni devront, si tout se passe comme prévu, retour-

ner à Paris jeudi prochain à en croire Iliassa Saandi, un membre du collectif que La Gazette des Comores a

contacté au téléphone. Hier dans la journée, ils étaient des dizaines devant l'ambassade de France à

Moroni pour « s'enregistrer dans la liste » des passagers.

Beaucoup d'entre eux ont un billet retour mais qui est désormais, à en croire notre interlocuteur, périmé car ils sont sommés de payer « chacun la somme de 1200 euros », soit 600.000 francs comoriens pour pouvoir suivre le vol annoncé. Même notre interlocuteur qui hésite tout de même à déboursier cette somme pour rentrer à Paris ne semble pas comprendre l'histoire. Et nous non plus car nous n'avons pas réussi à joindre l'assistante du ministre des transports, qui nous a été recommandée par le secrétaire général dudit ministère, lui-même « étranger » de ce dossier. Bizarre mais passons.

Dans ce flou total, M. Iliassa affirme qu'outre le ministère des transports, la compagnie Ethiopian Airlines a indiqué aux passagers qu'ils paieront les 600.000 fc « une fois à Paris ». Autre zone d'ombre, le vol qui vient jeudi et qui devra les ramener les passagers à Paris, atterrira à Hahaya avec des lots de médicaments selon le responsable du collectif. « L'on nous a dit que c'est l'Etat français qui dépêche ce vol pour nous, et il se trouve qu'il va transporter des médicaments ici. Où iront les 1200 euros qu'on nous demande ? » Beaucoup d'interrogations.

Andjouza Abouheir

INTERDICTION DE PRIER DANS LES MOSQUÉES :

Plus de 50 contrevenants relâchés par le parquet

Pour avoir passé outre les mesures prises par le chef de l'Etat interdisant la prière dans les mosquées en vue de prévenir le Covid-19, rien que dans la journée d'hier lundi une cinquantaine d'individus ont été déférés au parquet de la République. Ils sont tous relâchés avec un simple avertissement. D'autres, avant sont contraint de payer une amende allant jusqu'à 35.000 fc.

Plus de 50 contrevenants ont été traduits en justice hier lundi, suite aux mesures qui ont été prises par le Chef de l'Etat interdisant les rassemblements de plus de 20 personnes dans les milieux publics, et l'interdiction systématique de prier dans la mosquée en ces temps de crise sanitaire mondiale où les mesures de prévention sont préconisées par les spécialistes. Lundi 6 avril, une cinquantaine d'individus arrêtés l'avant-veille par les forces de l'ordre à Mbadjini ont été déférés au parquet.

Bien leur en a pris, ils sont tous relaxés avec un simple avertissement. Avant eux, nous avons appris

auprès d'une source du tribunal que des récidivistes ont écopé d'une amende de 35.000 Fc, soit 70 euros. La même peine qui pourrait être infligé à ces Mbadjiniens car certains ne comptent pas se soumettre à ces mesures « paradoxales », « autoritaires » et « irrégulières »,

oubliant que même la Mecque, lieu saint de l'islam, a fermé ses mosquées pour prévenir ce virus qui n'a pas de frontières.

Il faut noter que ces interpellations ont été quelque peu musclées. Un homme d'à peu près une quarantaine d'année parmi les mis en cause

témoigne avoir été passé à tabac par les forces de l'ordre « qui sont venus m'accueillir d'une manière brutale alors que j'effectuais seul la prière » à la mosquée. Un excès de zèle que dénonce la victime.

Andjouza Abouheir



Photo d'archive

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Mariama Hassane
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
 www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

COOVID-19

Le marché de Mutsamudu fermé pour une semaine

Le quartier Hampanga à Mutsamudu en collaboration avec le service phytosanitaire et la Mairie de Mutsamudu ont fermé le marché de Mutsamudu et ont procédé à un grand nettoyage de ce grand marché de la capitale de l'île. S'en suit une fermeture pour une semaine dudit marché. Une décision prise au détriment des marchands.

En se réveillant ce lundi, l'association des jeunes de Hampanga en collaboration avec la mairie de Mutsamudu a fermé le principal marché d'Anjouan. Une grande surprise pour les marchands anjouanais qui expriment leur frustration vis-à-vis de cette décision et du manque d'informations à ce sujet. Habib Abdallah, un marchand de produits cosmétiques n'en revient toujours pas. Il aurait aimé en effet être informé en avance pour se préparer en conséquence au lieu d'être mis devant le fait accompli.

Pour les femmes venant de régions un peu reculées de l'île et que nous avons rencontrées, aucune ne souhaite faire un commentaire. Une petite partie du marché est transférée dans la cour de l'école primaire du même quartier. Cette «



Marché de Mutsamudu.

belle » initiative encourage d'autres personnes qui ne sont ni de l'association ni du quartier à y adhérer. « Nous avons décidé de participer dès demain aux travaux de nettoyage du marché, ajoute un jeune du quartier. Nous sommes interpellés par des jeunes comme nous, nous serons là et on lance un message vibrant à tous les autres jeunes de l'île de

venir nous rejoindre ».

La pandémie de Covid-19 a motivé plusieurs villes et villages à renforcer les dispositifs de propreté. Hampanga, où le marché public n'était qu'un dépotoir sauvage change de face à l'heure où on met sous presse cette information. « Des dizaines de gros rats sont retrouvés morts après avoir pulvérisé l'insec-

ticide dans tous les coins. C'est peu dire du danger que courent les citoyens ». La Mairie de Mutsamudu salue la belle initiative de cette association et reconnaît que leurs gestes ont beaucoup éveillé les consciences.

Nabil Jaffar

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Mohéli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Mohéli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Mohéli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et de
l'Environnement

PRODUCTIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES FAMILIALES ET RESILIENCE



DON FIDA N° 2000001863 - PRÊT FIDA N° 2000001864 - DON ASAP N° 2000001862

UNITE NATIONALE DE COORDINATION ET DE GESTION DU PROJET (UNCGP)

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 20-003/MAPE/PREFER

Projet PREFER N° « Comores – 2000001157 »

Date de l'Avis : 1er/04/2020

1. Le Projet « Productivité des Exploitations agricoles Familiales et Résilience » (PREFER), financé principalement par le FIDA (DON et PRÊT), le fonds fiduciaire ASAP (DON), le Gouvernement comorien et d'autres bailleurs a prévu la construction d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles dans les zones d'intervention couvertes par les CRDE de BOUNGWENI (Presqu'île Sima) et de M'REMANI (Nyumakele) dans l'île d'Anjouan.

2. Le Coordinateur National du projet PREFER invite tous les candidats intéressés par cet Appel d'Offres, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction décrits comme suit :

• Deux lots de construction et de réhabilitation d'infrastructures de collecte et stockage d'eau à des fins agricoles :

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro bassins avec système de captage d'adduction d'eau et/ou des eaux de pluie dans la zone d'intervention du CRDE de M'rémami (Nyumakele) pour les groupements des localités de :

- BANDRALAJANDZA : 01 citerne à construire de 10 m3 avec captage de source eau
- BANDRAKOUNI (Gombé) : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- HAIJA (Mgouni) : 01 citerne à construire de 10 m3
- MRIJOU (Mrougouni) : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie
- KANGANI : 01 citerne à construire de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie
- MAGNASSINI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- ONGOJOU : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie

- 01 lot de construction et de réhabilitation de citernes de micro-bassins avec système de captage d'adduction d'eau et/ou des eaux de pluies dans la zone d'intervention du CRDE de Boungwéni (Presqu'île Sima) pour les groupements des localités de :

- BOUNGWENI (Gnambo) : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3
- MARAHARE : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec captage de source eau
- KAVANI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- MILEMBENI : 01 citerne à construire de 100 m3 avec système de captage eaux de pluie
- HASSIMPAO : 01 citerne à construire de 10 m3 avec captage de source eau
- MIRONGANI : 01 citerne à réhabiliter de 45 m3 avec système de captage eaux de pluie

3. Les Candidats admis à concourir peuvent obtenir des informations complémentaires dans le dossier d'Appel d'Offres complet aux adresses mentionnées ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de 25 000 KMF. Les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux sont fixés ainsi : du lundi au vendredi de 07h30mn à 14h30mn et le samedi de 07h30mn à 12h30mn.

4. Les soumissions de l'appel d'offres doivent être déposées dans les bureaux du Projet (PREFER) de Ngazidja, Anjouan et Mohéli au plus tard le 30 avril 2020 à 12 heures 30 minutes, heure locale. Toute offre parvenue

après ce délai sera systématiquement rejetée. 5. L'ouverture des plis aura lieu le 04 mai 2020 à 10 heures 00 minutes précises à l'adresse où l'offre a été déposée par une commission créée à cet effet, et en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent.

6. Adresses de soumissions des offres :

- Secrétariat de l'Unité Nationale de Coordination et de Gestion du Projet (UNCGP) / Unité Régionale d'Appui Technique (URAT) Ngazidja du Projet PREFER, sis au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Environnement, ex-CEFADER M'dé, BP 7575 Moroni, Tél. : (+269) 773 26 62

- Secrétariat de l'URAT de Mohéli du Projet PREFER, Direction de la Production, Fomboni-Mohéli, Union des Comores, Tél. : (+269) 772 16 81

- Secrétariat de l'URAT d'Anjouan du Projet PREFER, Hombo, Mutsamudu-Anjouan, Union des Comores, Tél. (+269) 771 41 26